



DOSSIER D'INSCRIPTION 2016 - 2017

Etat Civil LICENCIÉ			
Nom Licencié		Prénom Licencié	
Date de Naissance		Lieu de Naissance	
Nationalité		N° du département naissance	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Noms & Prénoms des Parents	Père : Mère :	Professions Parents	Père : Mère :
Téléphone			
Domicile		Mobile Joueur	
Mobile Père		Mobile Mère	
Autre personne		Tel autre personne	
Email 1			
Email 2			
Catégorie		<input type="checkbox"/> Surclassement simple	
N° Licence		Taille :	Poids :

Pièces à fournir

- 2 timbres 0,80 €
- 1 photo d'identité **Obligatoire** (nom, prénom au dos)
- 1 certificat médical de – 3 mois (inclus dans ce dossier ou volant **avec N° au conseil de l'ordre du médecin**)
- Le dossier de **surclassement simple** : pour les joueurs nés en 2008, 2006, 2004, 2002, 2001, 2000, établi par votre médecin
- Signature de tous les documents joints (y compris pour l'école de hockey)
- **Vos règlements** (chèques à l'ordre du **CHAR**, à remettre en même temps que ce dossier, ils seront encaissés comme suit : 103.70€ lors du dépôt du dossier, 100€ le 15/10/16, 100€ le 15/11/16, 100€ le 15/02/17
Pour EDH : 68.70€ lors du dépôt du dossier, 100€ le 15/10/2016, 100€ le 15/11/2016

TARIFS - École de Hockey

Joueurs nés de 2010 – 2011- 2012	Total
<input type="checkbox"/>	268.70 €

TARIFS – Autres catégories (Hors Espoir)

<input type="checkbox"/> 1 ^{er} licencié	403.70 €
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} licencié	303.70 €
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} licencié	253.70 €

(Aucune remise pour l'école de hockey même si plusieurs enfants)

Prêt Transfert Club de :TARIF

Montant du prêt ou du transfert de licence à régler en même temps que l'inscription (*sauf pour les joueurs du Centre De Formation*)

Bénéficiaire Pass'Sport 76	<input type="checkbox"/> OUI	Fournir copie attestation de la CAF
----------------------------	------------------------------	-------------------------------------

Certificat médical

Je soussigné, Docteur

N° au Conseil de l'Ordre (obligatoire).....

Certifie avoir examiné le joueur

Et qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace.

Allergies ? OUI / NON *

Antécédents ou maladies chroniques OUI / NON *

Traitement habituel ? OUI / NON *

** Rayez la mention inutile*

Si vous avez répondu OUI à au moins l'une de ces questions, merci d'adresser un certificat médical sous pli cacheté au nom du Docteur Bernard CAUCHOIS (médecin du club).

LeàSignature du Médecin.....

Cachet du médecin

Autorisation de pratique et Prise en charge médicale

Je soussigné.....autorise mon enfant.....à pratiquer le hockey sur glace en compétition et, le cas échéant, autorise son surclassement dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

J'autorise les responsables du Club de Hockey Amateur de Rouen à faire pratiquer sur sa personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légalés ou chirurgicales, transfusions sanguines que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L.

Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis Rue Roger Salengro – 92130 Issy les Moulineaux.

Signature du représentant légal.....

Droit de vote

Afin de lever toute ambiguïté quand au droit de vote des parents d'enfants mineurs de moins de 16 ans membre du CHAR, aux élections des membres du Conseil d'administration, nous demandons à ceux-ci de remplir cette déclaration. Seuls les parents l'ayant rempli pourront prétendre au droit de vote.

Je soussigné.....responsable de l'enfant.....âgé de moins de 16 ans, licencié au CHAR pour la saison 2015/2016, demande qu'une partie des cotisations versées pour celui-ci soit réservée à ma propre inscription et à devenir de ce fait membre à part entière du club.

Fait àle.....Signature.....

Droit à l'image

Je soussigné(e), M. Mme, représentant légal de l'enfant mineur....., AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1) le CHAR à publier l'image de mon enfant, dans le cadre de toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.

Signature

(1) rayer la mention inutile

Transport

Je soussigné(e) déclare autoriser (1) mon fils / ma fille à effectuer les déplacements avec le Club de hockey et déclare dégager de toute responsabilité l'association concernant les blessures et dommages occasionnés à mon enfant ou à un tiers, ainsi que les personnes utilisant leur véhicule personnel en tant qu'accompagnateur lors des matchs à l'extérieur.

Je m'engage à ne prendre des enfants dans mon véhicule pour un déplacement qu'aux conditions que le contrôle technique de mon véhicule soit à jour, que je n'ai pas été déjà verbalisé pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants et que mon véhicule soit équipé des dispositifs de sécurité exigés par la loi.

Signature :

(1) rayer la mention inutile

Equipement des joueurs

Pour assurer la sécurité des adhérents le port des équipements suivants est obligatoire dès la catégorie Moustique (U9) pour les entraînements et/ou compétitions :

Casque (ou masque pour les gardiens), Patins à glace, Jambières, Coquille, Culotte, Coudières, Plastron, Gants, Protège cou (pour les mineurs).

L'équipement obligatoire pour la catégorie Ecole de Hockey (U7) se limite au minimum : Casque, Patins à glace, Gants.

En adhérant au Char, par l'intermédiaire de ma licence ou celle de mon enfant, je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club et m'engage à le respecter.

Date et Signature :

Règlement Intérieur

1. Politique du Club

Le Conseil d'administration du club, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le conseil demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent, et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir vivre indispensable à la vie en collectivité.

Il est indispensable, pour la réussite du Club et de chaque équipe que chacun reste à sa place.

Le Club ne peut fonctionner qu'avec des Responsables d'Equipe et des parents impliqués : pour apprendre l'esprit d'équipe aux enfants, les parents eux-mêmes doivent donner l'exemple en s'impliquant dans la vie de l'équipe et du club.

Sans parents bénévoles, il n'est pas possible d'organiser les matchs et tournois qui feront progresser les enfants : organisation des buvettes, de la table de marque, rangement des vestiaires ...

2. Les Responsables d'Equipe

Pour ceux qui souhaitent devenir responsable d'équipe, il convient de déposer une lettre de candidature. Les responsables d'équipes sont nommés par le Conseil d'administration et s'engagent notamment :

- A encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs et des tournois amicaux ou officiels,
- A organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagé,
- A être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'informations,
- A demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring...) engageant la responsabilité du club auprès des instances concernées,
- A informer les dirigeants de tout évènement particulier intervenu au sein de l'équipe,
- A ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- A ne pas établir de bordereaux d'équipe ni de flash licence sans accord de l'entraîneur.

Un mémo du responsable d'équipe est remis en début de saison et des réunions seront organisées en cours de saison afin de faire régulièrement le point et d'échanger. Là encore, un esprit de sport d'équipe doit prédominer.

3. Obligations du joueur. Il s'engage :

- **A être licencié auprès de la FFHG**

- A participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte,
- A prévenir son entraîneur ou le Club en cas d'absence ou en cas de co-voiturage.
- A respecter toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe,
- A avoir une attitude correcte envers les coachs, ses co-équipiers, le responsable d'équipe, l'équipe dirigeante, les arbitres, les spectateurs et le personnel de la patinoire
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A s'assurer de la conformité de son équipement complet avant chaque entraînement et match
- A respecter les couleurs du CHAR
- A consulter régulièrement les panneaux d'information et le site du Club
- A accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,
- **A régler les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à son encounter, avant la fin de saison.**
- **A régler les frais** relatifs au **transfert** de licence ou **prêt** (à l'exception des joueurs du CDF),
- ***A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool...)***
A ne pratiquer aucune forme de bizutage, celui-ci étant un délit puni par la loi du 18 juin 1998,
- A accepter de se soumettre à tous contrôles sollicités par l'Etat, la Commission Médicale de la F.F.H.G et, plus généralement, par toute Commission dûment mandatée par le mouvement sportif. En cas de non-respect de cet engagement, une suspension à titre conservatoire sera automatiquement infligée et les règlements fédéraux appliqués.
- ***A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte de la patinoire et sous les couleurs du club de Rouen.***

4. Règles de fonctionnement

- **Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et de matériel dans ses locaux comme en déplacement.**
- **Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le joueur fournit un certificat médical établissant que son état de santé ne lui permet plus la pratique du hockey pendant au moins 3 mois consécutifs.**
- **La licence ne fait l'objet d'aucun remboursement.**
- **Nous vous rappelons que le surclassement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.**
- **Dans les petites catégories, il y a plusieurs équipes par catégorie ; les enfants sont répartis au sein de ces équipes selon le choix de l'entraîneur uniquement. En aucun cas les parents ne peuvent s'immiscer dans ce choix.**

Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou de celle de son enfant au club, à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par le Conseil d'Administration. Le Conseil de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club du joueur et/ou des parents sans avertissement préalable.

5. Mémo des parents

Le rôle des parents est primordial : ils aident leurs enfants à acquérir une bonne estime de soi, à accepter leur place dans l'équipe et les encourage à accepter la discipline, le respect, l'effort et l'honnêteté.

Il est très important que, dès l'école de hockey, les parents fassent en sorte d'établir une ambiance sereine, et que l'esprit d'équipe anime chacun. Etre compétiteur, ce n'est pas gagner coûte que coûte, c'est vouloir gagner en donnant le meilleur ; ce n'est pas vouloir se distinguer de son équipe, c'est vouloir faire gagner son équipe.

En tant que parent :

- 1.** Je me souviens qu'il s'agit d'un jeu pour les enfants et non d'un jeu pour les parents. J'évite de soumettre mon enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire à l'esprit sportif et au bien-être de la collectivité.
- 2.** J'encourage mon enfant à traiter les autres joueurs, entraîneurs, spectateurs et membres du Conseil d'Administration avec respect sans discrimination de sexe, de race, de langue, de nationalité, de condition sociale ou d'habileté.
- 3.** Mes propos et mon comportement démontrent que je respecte tous les joueurs, les parents, les entraîneurs et les membres du Conseil d'Administration ainsi que la tâche qu'ils doivent accomplir. En aucun cas je ne les déprécie devant mon enfant. Je ne m'emporte pas de façon ostentatoire pendant les matchs et ne communique avec mon enfant depuis les gradins.
- 4.** J'encourage toute l'équipe et j'applaudis les bons jeux. J'accepte les erreurs comme faisant partie de leur apprentissage. Mon comportement et mes propos démontrent que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique ou psychologique. À cet égard je dénonce tout acte de violence dont je suis témoin.
- 5.** Lorsque je dois m'entretenir avec l'entraîneur, je le fais en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties (ni sur le bord de glace, ni devant les vestiaires), en m'assurant de contrôler mes émotions et d'avoir un comportement respectueux.
- 6.** Pour des raisons évidentes de sécurité, je suis les entraînements et les matchs depuis les gradins. Je ne peux être sur le bord de glace ou dans les vestiaires sans l'autorisation de l'entraîneur
- 7.** Je participe à la vie de l'équipe et du Club. Compte tenu de la taille du Club, il est important d'assister à la réunion de début de saison de la catégorie et aux réunions de préparation des tournois de mon ou mes enfants pour comprendre le fonctionnement et de consulter régulièrement les panneaux d'affichage.
- 8.** Je ne prends aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- 9.** Je m'engage à ne m'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu...)
- 10.** Les parents des joueurs mineurs sont tenus de vérifier que les entraînements ou compétitions auxquelles leurs enfants se rendent ont bien lieu et qu'un dirigeant ou un entraîneur assure la surveillance effective de la pratique sportive.

Rouen le,

Signature Joueur

Signature Parents

ROCEDURE DE SURCLASSEMENT ET FICHE MEDICALE

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de surclassement **quelle que soit la discipline pratiquée.**

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ/ HOCKEY LUGE

le dossier de surclassement se compose de deux parties distinctes :

A – DOSSIER DE SURCLASSEMENT (recto – verso)

- ⇒ recto : informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le surclassement
- ⇒ verso : fiche d'aptitude

B – FICHE MEDICALE (partie à détacher par l'adhérent)

Document que le licencié doit (après qu'elle ait été dûment complétée par le médecin examinateur) remettre à son club **sous enveloppe cachetée portant mention des noms, prénom, club du licencié**

A) SIMPLE SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et les parents du licencié
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter l'encadré ❶ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale.
- 4) Le licencié détache la fiche médicale qu'il place dans une enveloppe cachetée, portant *nom – prénom – club* du licencié concerné. Il remet cette enveloppe avec la seconde partie du dossier aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. **Attention, dans le cas où le médecin de Ligue s'opposerait au surclassement, il informerait immédiatement le club. Ce dernier sera tenu d'informer le service des licences de ce refus.**

Dans l'hypothèse où le surclassement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel Iclub, le surclassement.

- 6) Le club adresse au médecin de Ligue – voir liste fournie – le dossier complet (le dossier de surclassement et l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'aptitude). **Dans le cas où il n'y aurait pas de médecin de ligue, le dossier complet est à envoyer au médecin fédéral national par mail.**
- Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin de Ligue **ou à défaut le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera alors le club et le service des licences en renvoyant l'encadré 2 avec l'avis défavorable. Si le médecin de ligue ou à défaut le médecin fédéral national ne s'oppose pas au surclassement, il ne retournera aucun document au club et au service des licences.** La fiche médicale est conservée par le médecin de Ligue.

B) FICHE MEDICALE U16* et U21*

*concerne les joueurs de hockey 1 ère année de la catégorie U17 et 1 ère année Sénior



ATTENTION

La fiche médicale devra être adressé par MAIL (1) au médecin de ligue

La fiche médicale U16 sert aussi pour le surclassement U16 (1 ère année U17)

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et les parents du licencié si le licencié est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du **MEDECIN DE SON CHOIX**.
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter l'encadré ❶ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale.
- 4) Le licencié détache la fiche médicale qu'il place dans une enveloppe cachetée, portant *nom – prénom – club* du licencié concerné. Il remet cette enveloppe avec la seconde partie du dossier aux dirigeants de son club
- 5) Le club adresse au médecin de Ligue (voir liste fournie) par mail le dossier complet . Dans le cas où il n'y aurait pas de médecin de ligue, le dossier complet est à envoyer au médecin fédéral national par mail.
- 6) Le **médecin de ligue** ou à défaut le médecin fédéral national est tenu de vérifier le dossier, de compléter l'encadré ❷ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale et de la retourner au club. La fiche d'aptitude devra être conservée par le club.
- 7) Après étude du dossier par le médecin de Ligue ou à défaut le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera alors le club et le service des licences en renvoyant l'encadré 2 avec l'avis défavorable. Si le médecin de ligue ou à défaut le médecin fédéral national ne s'oppose pas à l'aptitude, il ne retournera aucun document au club et au service des licences. La fiche médicale est conservée par le médecin de Ligue.



DOSSIER DE SURCLASSEMENT

Ce dossier concerne :

Nom : Prénom :

numéro de licence : Nom de Association

licencié depuis : ans

date de naissance : discipline pratiquée :

adresse de l'Association (pour retour du dossier visé par les médecins) :

.....

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le, à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE (les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club :

Signature :

Entraîneur :

Signature :

Surclassement

Double-surclassement

demandé de la catégorie à la catégorie

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale, d'un développement statur pondéral équivalent à la catégorie de jeu (s'aider pour cela des courbes taille/poids à la fin du carnet de santé) et d'une adaptation correcte à l'effort (Indice de Ruffier inférieur à « 8 »)



FICHE D'APTITUDE
Surclassement et Fiche médicale U16-U21

1

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement et surclassement U16

apte

inapte

Fiche médicale U16 U21

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin

2

AVIS DU MEDECIN FEDERAL DE LA LIGUE

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement et surclassement U16

apte

inapte

Fiche médicale U16 U21

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin de ligue

3

En absence du Médecin de ligue **AVIS DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL**

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement et surclassement U16

apte

inapte

Fiche médicale U16 U21

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin fédéral

**Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club,
accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club**

FICHE MEDICALE U16(et surclassement U16)- U21

Nom et prénom de l'adhérent :

date de naissance : __ / __ / ____

nom du club :

confidentiel médical

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille.....

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) Clinique :
- d) Epreuve fonctionnelle : Indice de RUFFIER= (P0+P1+P2) – 200 / 10
 Pouls au repos, PO =
 Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes
 Pouls dès la fin de l'effort, P1 =
 Pouls une minute après l'effort, P2 =

Résultats : de 0 à 2 : athlétique - de 3 à 5 : bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 : adaptation moyenne - au delà de 10 : adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une contre-indication au surclassement

4- Examen locomoteur :

- e) Rachis (radios au moindre doute) :
- f) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) :
- g) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- h) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- f) Autres sports pratiqués :
- g) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- h) Niveau scolaire :
- i) Sommeil :
- j) Traitements en cours :

6- Motif de la demande :

.....

7- ECG obligatoire-compte rendu:

.....

8- Examens complémentaires éventuels :

(échocardiogramme, EFR, épreuve d'effort.....)

.....

Nom du médecin examinateur :

Fait à,le

*Cachet et signature
du médecin*



LETTRE DE DECHARGE

Je soussigné(e),, Père, Mère, Tuteur(*) autorise le Responsable de l'Equipe de Hockey sur Glace du Club de Rouen à prendre toutes les décisions qui s'imposent au cas où mon enfant serait victime d'un accident (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital) pendant les déplacements et au cours des matchs de compétition ou amicaux de la saison sportive 2016-2017, en France ainsi qu'à l'Etranger.

D'autre part, je signale que mon enfant est allergique à :

.....

et/ou qu'il suit un traitement particulier pour :

.....

(exemple : asthme d'effort d'où ventoline).

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél bureau :

N° sécurité sociale de l'enfant :

Nom de la Mutuelle :

N° adhérent :

Date et signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »

(*) rayer les mentions inutiles